

9
avril
2014

Arrêté définissant les grilles horaires "périodes attribuées aux élèves" et "périodes d'encadrement" de la scolarité obligatoire

*Etat en
août 2014*

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi concernant les autorités scolaires (LAS), du 18 octobre 1983¹⁾;

vu la loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984²⁾;

vu le décret portant adhésion à la convention scolaire romande (CSR), du 24 juin 2008³⁾;

sur la proposition de la conseillère d'Etat, cheffe du Département de l'éducation et de la famille,

arrête:

Article premier Le projet global de formation des élèves, ce qu'ils doivent apprendre durant leur scolarité obligatoire ainsi que les niveaux à atteindre à la fin de chaque cycle (fin de 4^e, 8^e et 11^e années) sont définis dans le plan d'études romand (PER).

Art. 2 La grille horaire hebdomadaire de la scolarité obligatoire 2014-2015: "périodes attribuées aux élèves" est fixée dans l'annexe 1.

Art. 3 La grille horaire hebdomadaire de la scolarité obligatoire 2014-2015: "périodes d'encadrement" est fixée dans l'annexe 2.

Art. 4 L'arrêté définissant la grille horaire des élèves de la scolarité obligatoire, du 4 avril 2012⁴⁾ et l'arrêté relatif à la charge horaire des élèves et à la répartition des branches dans l'enseignement primaire, du 16 mai 1990⁵⁾ sont abrogés.

Art. 5 ¹Le présent arrêté entre en vigueur au début de l'année scolaire 2014-2015.

²Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil systématique de la législation neuchâteloise.

FO 2014 N° 15

1) RSN 410.23

2) RSN 410.10

3) RSN 410.179

4) FO 2012 N° 15

5) RLN XV 40

410.313.1

Annexe 1: Grille horaire de la scolarité obligatoire 2014-2015: "périodes attribuées aux élèves"

Domaines disciplinaires et disciplines	Années	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e			10 ^e			11 ^e																		
											MA ^a	MO ^b	PP ^c	MA	MO	PP	MA	MO	PP															
Arts	ART	Apprentissages transversaux et interdisciplinaires (ATI)																																
Musique	MUS																			1	2	2				1								
Arts visuels	AVI																			1	2	2	2	2	2	1	2	2						
Activités créatrices et manuelles	ACM																			2	2	2												
Corps & mouvement	CMV																																	
Éducation physique	EPH																			3	3	3	3	3	3	3	3	3						
Économie familiale	EFA																																	
Langues	LNG																																	
Français L1	FRA																			11	11	9	9	9	7	5	6	6	5	6	6			
Allemand L2	ALL																					2	2	2	3	3	4	4	4	3	4	4	3	
Anglais ¹⁾ L3	ANG																						2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	
Mathématiques & sciences de la nature	MSN																																	
Mathématiques	MAT																			5	5	7	7	8	6	5	5	6	5	5	6	4	5	6
Sciences de la nature	SCN																					2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	
Sciences humaines & sociales	SHS																																	
Histoire	HIS												2	2	2	2	2	1	1															
Géographie	GEO												2	1	1	2	2	2																
Monde contemporain et citoyenneté	MCC																																	
Formation générale	FGE										1	1	1	1	1	1																		
Éducation aux choix	EAC																																	
Informatique ²⁾	INF																																	
Choix cantonaux																																		
Langues et cultures de l'Antiquité	LCA													3				2																
Répertoire	REP																																	
<i>Options spécifiques de maturité:³⁾</i>																																		
Langues anciennes	OLA																																	
Langues modernes ⁴⁾	OLM																																	
Sciences expérimentales	OSE																																	
Mathématiques niveau 2 ⁵⁾	MAT+																																	
Sciences humaines	OSH																																	
Total 1		16	20	26	26	28	28	31	31	31	31	32	31.5	31.5	32.5	33/34	31	34																
Renforcement/Extension	REX																																	
Activités complémentaires facultatives	ACF																																	
Total 2		16	20	27	27	29	29	32	32	31	31	32	31.5	31.5	32.5	33/34	31	34																

^aMA: section de maturités / ^bMO: section moderne / ^cPP: section préprofessionnelle.

¹⁾ A la place de l'anglais, l'italien peut être pris en option pour les élèves de 11MO.

²⁾ Concernant l'informatique, en principe une classe entière et une période maître ou 2 classes équivalentes à 3 groupes d'élèves.

³⁾ Concernant les options spécifiques (OS), ne considérer qu'une ligne des options pour le total.

⁴⁾ Options langues modernes: italien ou espagnol.

⁵⁾ Le niveau 2 de mathématiques (MAT+) est obligatoire lors du choix de l'option sciences expérimentales. Il est offert, en plus, avec les options langues anciennes, langues modernes et sciences humaines.

⁶⁾ Évaluées séparément, la géographie et l'histoire peuvent être enseignées à raison de 3 périodes par discipline réparties sur un semestre.

Annexe 2: Grille horaire de la scolarité obligatoire 2014-2015: "périodes d'encadrement"

Domaines disciplinaires et disciplines	Années	1 ^{re} et 2 ^e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e			10e			11e		
									MA	MO	PP	MA	MO	PP	MA	MO	PP
Arts	ART																
Musique	MUS								1	2	2				1		
Arts visuels	AVI		4	4	6	6	6	6	1	2	2	2	2	2	1	2	2
Activités créatrices et manuelles	ACM								4	4	4		4	4			4
Corps & mouvement	CMV																
Éducation physique	EPH		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Économie familiale	EFA														7	7	7
Langues	LNG																
Français L1	FRA		12	11	9	9	9	7	5	6	6	5	6	6	5	6	6
Allemand L2	ALL				2	2	2	3	4	5	5	5	5	4	5	5	4
Anglais ¹⁾ L3	ANG						2	2	2	2	2	4	4	4	4	4	4
Mathématiques & sciences de la nature	MSN																
Mathématiques	MAT		5	5	7	7	8	6	5	5	6	5	5	6	4	5	6
Sciences de la nature	SCN							4	4	4	4	4	4	4	5	5	5
Sciences humaines & sociales	SHS																
Histoire	HIS		2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	1	1			
Géographie	GEO								2	1	1	2	2	2			
Monde contemporain et citoyenneté	MCC														3	3	3
Formation générale	FGE		1	1	1	1	1	1									
Éducation aux choix	EAC											0.5	0.5	0.5			
Informatique ²⁾	INF											1	1	1			
Choix cantonaux																	
Langues et cultures de l'Antiquité	LCA								3			2					
Répertoire	REP													1			1
<i>Options spécifiques de maturité:³⁾</i>																	
Langues anciennes	OLA														4		
Langues modernes ⁴⁾	OLM														5		
Sciences expérimentales	OSE														6		
Mathématiques niveau 2 ⁵⁾	MAT+														1		
Sciences humaines	OSH														5		
Total intermédiaire par classe		25	27	26	30	30	33	35	36	36	37	35.5	37.5	38.5	42/45	40	45
Renforcement/Extension	REX		1	1	1	1	1	1									
Activités complémentaires facultatives	ACF																
Travail en demi-classe ⁶⁾	TDC		2	2													
Total de l'horaire du personnel enseignant par classe		25	30	29	31	31	34	36	36	36	37	35.5	37.5	38.5	42/45	40	45

^aMA: section de maturités / ^bMO: section moderne / ^cPP: section préprofessionnelle

¹⁾ A la place de l'anglais, l'italien peut être pris en option pour les élèves de 11MO.

²⁾ Concernant l'informatique, en principe une classe entière et une période maître ou 2 classes équivalentes à 3 groupes d'élèves.

³⁾ Concernant les options spécifiques (OS), ne considérer qu'une ligne des options pour le total.

⁴⁾ Options langues modernes: italien ou espagnol.

⁵⁾ Le niveau 2 de mathématiques (MAT+) est obligatoire lors du choix de l'option sciences expérimentales. Il est offert, en plus, avec les options langues anciennes, langues modernes et sciences humaines.

⁶⁾ La différence entre l'horaire de l'élève et celui de l'enseignant/l'enseignante doit être attribuée prioritairement à l'enseignement en demi-classe.

